



Bas les (mauvais) masques à l'école

A compter d'aujourd'hui, seuls les masques de catégorie 1 sont autorisés dans les établissements.

POUR VOS ENFANTS, oubliez le masque fabriqué dans les chutes de vieux rideaux, dès ce matin. Les établissements scolaires ont reçu pour consigne, après une semaine d'information et d'adaptation, de n'accueillir que les porteurs d'un masque chirurgical ou grand public de catégorie 1.

La mesure vise à limiter les risques de contamination, alors que le variant britannique se propage. Les masques grand public de catégorie 1 sont les modèles lavables en tissus filtrant plus de 90 % des particules de 3 microns, reconnaissables par un logo de certification sur l'emballage. Ils sont vendus en pharmacie ou dans les grandes surfaces.

Certaines collectivités proposent d'offrir un premier masque aux élèves à partir d'aujourd'hui. Le protocole disponible sur le site de l'Education nationale précise qu'« il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. »

« Le ministère dote chaque école, collège et lycée en masques *grand public* de catégorie 1 afin qu'ils puissent être fournis aux élèves qui n'en disposeraient pas. »

Des scènes cocasses à prévoir

« Le seul moyen d'éviter d'empêcher un élève d'entrer dans l'école avec un masque non conforme, c'est de lui en tendre un, confirme Bruno Bobkiewicz, proviseur de la cité scolaire Hector-Berlioz à Vincennes (Val-de-Marne) et

secrétaire national du Syndicat national des personnels de direction de l'Education nationale (SNPDEN-UNSA). On ne va pas tenir éternellement mais, dans un premier temps, on va en être capable. »

Le nouveau protocole promet quelques scènes cocasses que les écoles devront gérer sans avoir reçu de consignes sur d'éventuelles sanctions. « Objectivement, je ne sais pas comment on va distinguer un masque artisanal d'un masque de catégorie 1... », souligne le chef d'établissement francilien. Pour ne rien arranger à ce casse-tête, c'est aussi aujourd'hui qu'entre en vigueur la distanciation de 2 m au lieu de 1 m dans les cantines.

Y.L. (AVEC P.R.)



Les écoliers devront être munis d'un masque de catégorie 1 lundi.

L.P./AURELIE LADET

